



## accident 50/50 sans controle technique

Par **mmapp**, le **24/06/2011** à **12:59**

bonjour,

j'ai eu un accident 50/50 sur un rond point, en préparant les papiers de mon véhicule pour le garage, je me suis rendu compte que mon ct n'était plus valide depuis 6 mois (je l'ai complètement oublié!). la voiture est partie à l'étude pour estimer le montant des réparations. si mon assureur refuse de me payer les frais de réparations, ai-je un recours possible?

par avance merci

Par **fra**, le **29/06/2011** à **10:33**

Bonjour,

Le Contrôle technique est obligatoire dans tous les cas de figure. Vous n'avez pas fait le nécessaire en temps et en heure et vous avez eu un accident. Votre assureur ne vous couvrira pas même si votre contrat est tous risques.

Néanmoins, rapprochez vous de lui car je ne connais pas les clauses de votre contrat. Mais, ce principe est général !